



80-2025

DELIBERATION N°1
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 18/11/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-cinq les quatorze octobres à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 14/11/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Christophe VACHERON, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Jean LESQUIR. Isabelle BRUNEL Valérie GUILLAUME, Sylvie DALLERY Marie Claire JASSERAND, Elisabeth LAFANECHERE : Julien DELHEUR.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie Claire JASSERAND

Objet : baux des quatre logements du nouveau centre bourg.

**Après avoir entendu l'exposé de M Le Maire concernant la mise en location de :
Appartements au :**

36 B au RDC (coté Saint Romain le Puy) 494 euros à MARLHIOUD Dominique et ROSA

36 C au 1^{er} étage (coté saint romain le puy) 546 euros à Mme ARCHE Laurène

36 D au RDC (coté Lézigneux) 577 euros M ESCLOPEZ Éric

36 E au 1^{er} étage (coté Lézigneux) 662 euros Mme RASCLE Fathia

, il est proposé de conclure ces baux.

Le conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1. D'approuver la conclusion de ces baux.**
- 2. D'autoriser M le Maire à signer les dit baux et tous les documents afférents ;**
- 3. De charger le secrétariat de l'exécution de la présente délibération.**

18/11/2025

Autoriser à demander ce fond de concours.

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire,

Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 21/11/2025

*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 21/11/2025*



La secrétaire

Marie Claire JASSERAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20251118-delib1cm11-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2025

18/11/2025